



Communiqué de presse n°73 du 21 septembre 2009
Déclaration de Jean-Louis Malys, secrétaire national

Majoration de durée d'assurance (MDA)
La raison l'emporte

La CFDT se félicite de l'annonce faite par Xavier Darcos, ministre du Travail, sur la préservation de la majoration de durée d'assurance pour les mères de famille.

Sa déclaration reprend les positions de la CFDT et l'avis du Conseil d'administration de la CNAV, soutenu par la CFDT, la CFE-CGC et FO, à savoir :

- pour les enfants déjà nés, le maintien du dispositif en vigueur ;
- pour les enfants à naître à partir de 2010, deux années de majoration par enfant, réparties comme suit :
 - un an au titre de la maternité, réservé à la mère,
 - un an au titre de l'éducation de l'enfant, attribué à la mère sauf si le couple en décide autrement.

La CFDT restera attentive à la manière dont cette annonce sera transcrite dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), notamment à la préservation du droit des femmes sans condition de cessation d'activité.

Par ailleurs, l'égalité entre les hommes et les femmes ne peut se traiter qu'au travers d'une question de retraite. La CFDT appelle le gouvernement à engager les discussions prévues à l'agenda social.

Tél
01 42 03 80 12
fax
01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante